

CERCLE CULTUREL SOCIAL CRAUROIS

LA RANDO DU CERCLE

1, avenue du Lieutenant Jean TOUCAS - La Crau - 83260

+ : bureau-ccsc@orange.fr

(: 04 94 66 22 46

Tel : du responsable de la section

« Randonnée » : 06 43 32 44 59



Pour adhérer à la RANDO DU CERCLE Saison 2018 / 2019

FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

1. La fiche d'adhésion personnelle remplie (formulaire) dont vous garderez une copie (*vous pouvez la remplir à l'écran et l'imprimer à partir du site internet du C.C.S.C. ou manuellement à la permanence ⁽¹⁾ ou lors du Forum*).
2. Pour les nouveaux adhérents un certificat médical récent (*de moins de 6 mois*) autorisant la pratique de la randonnée et indiquant les restrictions ou limites éventuelles, l'association déclinera toutes responsabilités sur les conséquences résultant de la pratique de la randonnée avec un état de santé incompatible avec celle-ci. Pour les anciens adhérents le certificat médical est à renouveler s'il est => **à 3ans**, conjointement pour vérification remplir le questionnaire de santé relatif à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 et ses décrets d'application.
3. Le règlement du montant de l'adhésion (*recommandé par chèque*) pour l'acquisition de la licence **IRA** auprès de la **F.F.R.P.** et de la cotisation à la section Randonnée (*voir les tarifs sur la fiche « Page de Garde »*).
4. Les personnes souhaitant adhérer à la section Randonnée du C.C.S.C, mais ayant fait le choix de prendre leur licence dans un autre club devront fournir **obligatoirement** une copie de la licence en cours de validité accompagné de la cotisation (*voir le tarif spécifique sur la fiche « Page de Garde »*).
5. Le règlement de la cotisation au CERCLE CULTUREL SOCIAL CRAUROIS (C.C.S.C.) qui est de **5 €** (*recommandé sur le même chèque que la cotisation à la section randonnée*), si c'est 5 € ne sont pas payé à la section randonnée, veuillez préciser sur la fiche d'inscription à quelle section vous avez prévu de les versés.
6. Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse de messagerie internet (*courriel*) fournir impérativement cinq enveloppes timbrées.
7. Pendant les activités du club, il est interdit de démarcher ou prospector auprès de ses adhérents pour des évènements ou actions qui seraient concurrents(es) ou qui empièteraient sur ceux ou celles organisés par le club.

L'INSCRIPTION DE CHAQUE ADHÉRENT(E) EST SOUMISE A CES SEPT CONDITIONS.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSÉ.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront enregistrées, principalement pendant le Forum du Samedi 8 Septembre 2018 puis après cette date ; le Jeudi ⁽¹⁾ matin à la permanence de 9h00 à 10h30 (évidemment avec le dossier complet impérativement).

Que ce soit ; pour les nouvelles inscriptions ou le renouvellement des licences des anciens adhérents, la date limite des inscriptions est fixée au Jeudi 18 Octobre 2018, (pour toutes exceptions contacter le responsable de la section).

Merci de votre compréhension.

⁽¹⁾ La permanence aura lieu salle Polyvalente, 1^{er} étage du CCSC, ancienne mairie de la Crau, le Jeudi matin de 9h00 à 10h30 à partir de Septembre 2018 et se terminera vers la mi-Novembre 2018, en cas d'absence d'une permanence vous pouvez appeler le : 06 43 32 44 59